

• (5.10 p.m.)

Le présent débat a été très fructueux, monsieur l'Orateur. Il a permis à la Chambre d'exposer son point de vue à une de ces commissions qui semble fonctionner en vase clos, et j'imagine qu'il ne sera aucunement question de l'affaire au Parlement. Le gouvernement a tout fait pour empêcher la tenue d'un débat sur cette affaire. Divers ministres ont refusé de promettre depuis février que la Chambre aurait l'occasion de discuter la question avant qu'une décision soit prise.

Aujourd'hui, monsieur l'Orateur, le ministre des Travaux publics (M. McIlraith) s'est opposé à la motion au nom du gouvernement en invoquant un prétexte si spécieux qu'il doit s'en moquer lui-même. De toute façon, il était tellement convaincant qu'il n'a convaincu personne. Je suis heureux que ce débat ait eu lieu et satisfait de constater la participation de quelques rares députés libéraux. Le député d'Hamilton-Ouest (M. Macaluso) a parlé avec compétence et a pu citer ce qu'il avait dit en avril 1965. Il est évident, monsieur l'Orateur, que ses propos de 1965 n'ont eu aucune influence sur le gouvernement. J'espère qu'il se produira certains changements par suite du débat d'aujourd'hui.

L'hon. John N. Turner (ministre suppléant des Transports): Monsieur l'Orateur, je prends la parole aujourd'hui en l'absence du ministre des Transports (M. Pickersgill) qui a dû se rendre à l'étranger pour représenter le Canada aux célébrations d'indépendance du nouveau membre du Commonwealth, la Guyane. En réponse à une accusation répétée deux fois par le chef de l'opposition (M. Diefenbaker) au sujet des présences de ce côté-ci de la Chambre, je dirai que j'ai remarqué sa solitude, monsieur l'Orateur, au moment où il a porté cette accusation; très peu de ses collègues des premières banquettes étaient à la Chambre pour entendre de ses propres lèvres une harangue des plus passionnées.

M. Winkler: Vous me semblez assez solitaire vous-même.

L'hon. M. Turner: Je sais tout le confort qu'il aurait tiré de la présence auprès de lui du critique de l'opposition sur le transport quand il a fait ses remarques, et combien son argument sur la présence des députés à la Chambre aurait été plus convaincant s'il avait pu se présenter au Parlement les mains nettes, comme nous disions en cour.

M. Muir (Lisgar): N'avez-vous rien à dire sur la voie maritime?

L'hon. M. Turner: J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les instances des députés de tous les coins de la Chambre, et je n'ai pas été surpris de constater l'absence d'esprit de parti dans certains arguments. Car, en somme, le transport étant l'un des facteurs vitaux de l'expansion économique du Canada, la question provoque certains conflits d'intérêts régionaux. Certaines régions du pays, peu importe le parti politique qui les représente, peuvent avoir des idées différentes des autres sur un aspect particulier du transport, ou sur les subventions versées à un mode particulier de transport; et il est bien naturel que les représentants, de n'importe quelle allégeance politique, aient tendance à tomber d'accord sur ces intérêts régionaux.

Par conséquent, monsieur l'Orateur, j'ai été un peu surpris que le député d'Halifax (M. McCleave), ait eu la témérité, pour employer son expression, de prendre la parole sur le péage dans la voie maritime du Saint-Laurent. Comme la plupart des autres députés qui siégeaient à la Chambre quand on a abordé et négocié la question de la voie maritime du Saint-Laurent, je sais que l'homme très estimé, de regrettée mémoire, qui était député de Digby-Annapolis-Kings en 1951— nous sommes heureux que ce soit son fils qui lui ait succédé ici—a très bien exposé l'attitude traditionnelle des Maritimes à l'égard de la négociation initiale du traité et de l'imposition du péage.

Monsieur l'Orateur, on trouve tout ce discours dans le hansard de la seconde session de 1951, à partir de la page 1661. A l'époque, le député partageait une opinion répandue dans les Maritimes: une voie maritime permettrait aux navires et au commerce maritime de pénétrer à l'intérieur du continent, nuirait probablement au commerce des provinces Maritimes. Je le répète, c'était l'impression qu'on avait alors et, si je comprends bien, elle reste fort répandue.

Je n'ai rien à redire à ce sujet, monsieur l'Orateur, car en ce qui concerne les transports, les honorables représentants ont le droit de défendre la cause de leurs régions et d'exposer tout conflit d'intérêt que peut susciter, au Canada, le taux de transport.

D'abord, monsieur l'Orateur, je tiens à dire que, malgré l'importance du sujet, je regrette que le député de Kindersley (M. Cantelon) ait amorcé le débat cet après-midi. Je ne critique pas le bien-fondé de sa motion, mais je